

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 mars 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Marie-Hélène CROZAT, Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Jessica GIRAUD, Pascal. MATHIEU, Elodie MICHALET

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à S. NOUGUIER), S. FAURE (procuration à C. CHOTAN)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : F. GUTEKUNZT, R. FOULHOUX, Clément GIRAUD

PARTICIPAIT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Jessica GIRAUD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 15 Février 2024

Le compte rendu du 15 février 2024 est approuvé par 11 voix POUR et une abstention de Mme CROZAT du fait de son absence lors du conseil municipal du 15/02.

2 – BATIMENTS

Ancienne mairie :

Madame le Maire rappelle aux conseillers le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie attribué à Valence Romans Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 42 ans. Le bâtiment reste propriété communale, la gestion locative est gérée par VRH.

Accord du conseil par 12 voix POUR acceptant le principe du bail emphytéotique pour une durée de 42 ans.

Chaufferie école :

Madame le Maire rappelle l'appel d'offre passé pour la création d'une chaufferie bois et travaux de ventilation et chauffage à l'école primaire. La date limite était fixée au 16 février à 12h, la commission d'appel d'offres s'est donc réunie pour examiner les candidatures en présence du cabinet de maîtrise d'œuvre.

5 entreprises ont candidaté. La commission d'appel d'offres a retenue l'offre de l'entreprise LACHARNAY et fils pour un montant de 165 195 € ht pour la tranche ferme et de 26 747 € ht pour la tranche conditionnelle.

Le montant prévisionnel estimé par le cabinet de maîtrise d'œuvre s'élevait à la somme de 265 048 € HT pour la tranche ferme et 14 602 € ht pour la tranche conditionnelle.

Le conseil municipal valide le choix de la CAO par 12 voix POUR.

La première réunion de chantier intervient le lundi 25 mars 2024.

3- TOURISME

ARCHE aggro sollicite de la commune une délibération reprenant les chemins ruraux empruntés par les chemins de randonnées à inscrire dans le cadre du plan départemental des itinéraires de randonnées (PDIPR) et répertoriés auprès du Département.

Ces itinéraires concernent les boucles de randonnées entretenues par Arche aggro Sur le territoire communal de Charmes sur l'Herbasse.

Accord du conseil par 12 voix POUR

4 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

Finances :

Après contact avec le service Orange, Madame le Maire et Claude VIENNOT ont refait le point sur les factures ce qui a permis de supprimer des lignes obsolètes et revoir certains contrats à la baisse. L'économie générée avoisinerait la somme de 1 650 €. Prochaine réunion le mardi 26 mars à 18 h.

Affaires scolaires :

La directrice a transmis le bilan définitif de la sortie neige, la participation finale de la commune est de 472 € soit 10% du coût global.

Rencontre avec les communes de Montchenu, St Christophe et le Laris et Bathernay au sujet des tarifications de la cantine.

Les communes desservies sont satisfaites de la qualité des repas mais demandent une augmentation en quantité car il n'y a parfois pas de marge sur certains repas pour resservir les enfants.

Madame le Maire s'engage à leur donner satisfaction sous condition que le coût alimentaire ne subisse pas une hausse significative des coûts et pouvoir maintenir un déficit correct.

La nouvelle tarification sera discutée lors de la prochaine réunion des affaires scolaires

Culture et loisirs :

Madame CROZAT a rencontré le gérant de la société EXTRAIM Montgolfière qui pilote une Montgolfière et souhaite effectuer des survols sur la commune. Il travaille actuellement en partenariat avec l'Office du tourisme d'Hauterives. Accord de principe du conseil mais voir les modalités de mise à disposition du terrain.

Bibliothèque :

Rencontre avec les bénévoles qui souhaitent que la municipalité dote la bibliothèque d'un logiciel de prêt avec douchette pour la gestion des prêts, échange avec la médiathèque, statistiques ...

Demande d'une subvention complémentaire de 40 € pour l'achat des livres pour les enfants.

Accord du conseil par 12 voix POUR**5 - QUESTIONS DIVERSES :****Gendarmerie :**

Compte rendu de la rencontre avec les services de Gendarmerie. Très peu d'interventions sur la commune en 2023. Les tenir au courant de toutes les manifestations devant se dérouler sur la commune ou tout autre sujet impliquant la citoyenneté.

Nettoyage de Printemps :

La matinée de nettoyage de printemps s'est bien déroulée. 26 personnes étaient présentes. Ce sont 24 kg de déchets qui ont été ramassés cette année.

Un apéritif convivial a été servi au café du facteur fin de matinée afin de remercier les participants.

Forêt :

La commune a donné son accord pour une coupe de bois au prix de 3€ le m3.

Zone blanche :

En juin 2021 des habitants au nord de la commune nous ont signalé une couverture mobile quasi nulle et qui les pénalisait professionnellement et personnellement.

En tant que représentants des habitants de la commune et afin de résoudre cette problématique nous avons signalé ce dysfonctionnement au département de la Drôme et aux services de l'état.

La réalisation d'analyses radiographiques mandatées par le département de la Drôme a confirmé la présence d'une zone blanche au nord de notre commune. Sachant que l'état s'est engagé à supprimer les zones blanches signalées depuis 2018, ils ont donc attribué à notre commune par arrêté ministériel en date du 28/11/23 la pose d'une antenne relais de téléphonie mobile sur ce secteur.

C'est une étude technique basée sur une étude radiographique ainsi que sur les contraintes de notre Plan Local d'Urbanisme qui conditionnera la localisation de cette antenne. La pose de cette antenne sera également soumise à l'accord du propriétaire concerné par l'implantation.

E-Ophtalmo :

Prochaine journée de dépistage par le service e-ophtamologie le 20 mai prochain. Ce service est proposé aux + de 60 ans et ne nécessite pas d'ordonnance. Inscription auprès du secrétariat de Mairie.

Equi Drôme :

Information des organisateurs de la manifestation Equi Drôme qui empruntera les chemins communaux le dimanche 14 avril 2024.

Triathlon Hermitage Tournonais :

Rencontre avec le président du Triathlon Hermitage Tournonais sollicitant la fermeture de route le 21 septembre prochain. En cas de fermeture de route, demande des élus à ce que l'information passe bien dans les boîtes aux lettres du secteur concerné.

Elections Européennes :

Date des élections européennes le 9 juin prochain.

Questions orales :

- Relance d'un agriculteur pour la pose d'un tracker sur la commune dans le cadre de la modification du PLU en cours.
- Signaler aux propriétaires du château que des roches de marne tombent de leur propriété sur le bord de la départementale 121.
- Proposition par AXA d'une mutuelle communale à proposer aux seniors, aux chômeurs et autres personnes démunies. La commission CCAS est convoquée le 27 mars prochain pour se positionner.
- Camping : le bail a été signé avec M. VAN BALKEN. Au cours du rendez-vous avec le notaire, un échange a eu lieu concernant le terrain situé au dos du camping appartenant à M. MOREL Roger (partie boisée). M. VAN BALKEN souhaiterait pouvoir continuer à bénéficier de cette partie pour entreposer les déchets verts et éventuellement organiser une aire de jeux pour les enfants pour les années suivantes. La commune doit interroger M. MOREL pour une éventuelle acquisition.

SEANCE LEVEE A 22h45

Prochain conseil LE JEUDI 11 AVRIL à 20h00



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mauguier', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE CHARMES-SUPÉRIEUR' around the perimeter and 'R.F.' in the center, with a small emblem in the middle.